DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : FEE Transition Equilibre
Code ISIN : QS0009059195
Initiateur du PRIIP : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.
www.federal-finance-gestion.fr Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Federal Finance Gestion est agréée en France sour le n° GP04000006 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés (DIC) : 28/03/2024

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE) soumis au droit français.

Classification Mixte.

Durée : La date de création du produit est le 26 novembre 1993, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance.
La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Son objectif de gestion est similaire à celui de son maître AIS Select - Equilibre, à savoir : obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier : 30 % maximum de l'actif net), dans le respect des exigences du label français ISR.
La stratégie d'investissement du fonds maître est basée sur la sélection de parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA : 30% maximum de l'actif net) de droit Européen à hauteur de 90% minimum de l'actif net, dans le respect des exigences du label français ISR. Les OPCVM et/ou les FIA sélectionnés seront des OPCVM et/ou des FIA de sociétés de gestion externes et des OPCVM et/ou des FIA de la gamme de Federal Finance Gestion ou d'une société liée.Le fonds sera investi à hauteur minimum de 90% de son actif (hors liquidités) dans des OPC détenant le label français ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent.
Ces fonds seront a minima classés « article 8 » au sens de la réglementation SFDR.
Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques). La combinaison des indicateurs ESG des fonds sous-jacents peut générer un résultat d'ensemble hétérogène.
Le processus d'investissement en OPCVM et/ou en FIA comprend plusieurs étapes :
- Détermination de la répartition entre les principales classes d'actifs.
- Etape de sélection basée sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process de gestion).
- Etape de construction du portefeuille.

Le portefeuille est investi :
- entre 40% minimum et 60% maximum, dans des OPCVM et/ou des FIA investis majoritairement sur les marchés actions. Le gérant cherchera à diversifier ces investissements, tant en termes de zone géographique, de secteur que de style de gestion.
- à hauteur de 60% maximum, dans, des OPCVM et/ou des FIA obligataires, monétaires et/ou monétaires court terme n'ayant pas de contrainte en termes géographiques ou de notation (dont des titres à caractère spéculatif).
- à hauteur de 10% maximum sur des OPCVM et/ou des FIA investis sur les actions internationales.
- à hauteur de 20% maximum sur des OPCVM et/ou des FIA investis sur les pays émergents.

Le FCP peut être investi à hauteur de 10 % maximum de son actif en titres de créances négociables (billets de trésorerie, certificat de dépôt…) ou en obligations de la Zone Euro.
Le FCP peut être exposé au risque actions entre 30% et 60% maximum de son actif, jusqu'à 70% maximum au risque de taux et jusqu'à 50% maximum respectivement aux risques de crédit et de change.
Afin d'être plus réactif face à la volatilité des marchés, le fonds pourra avoir recours, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition, à des instruments dérivés sur actions, taux et devises, sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, de manière à exposer ou couvrir le portefeuille. Par ailleurs, à titre accessoire et en vue de profiter d'opportunité de marché, le fonds pourra également avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés sur actions, taux et devises (ex. : stratégie de gestion des courbes de taux, positions de change à terme sur devise…).
Le fonds bénéficie du Label ISR,
Indicateur de référence composite : 50% Stoxx Europe 600®1 NR et 50% Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR Index Value Unhedged. Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.
Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite investir son capital de manière équilibrée entre les marchés de taux et les marchés actions tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement.
Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux EtatsUnis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».
- Les revenus nets du fonds sont intégraleme réinvestis.
- Durée de placement recommandée : 3 ans. Cette durée de placement recommandée ne doit pas être confondue avec la durée de blocage règlementaire de votre épargne salariale (sauf cas de déblocage anticipé prévus par le Code du travail).
- La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

Les demandes de souscriptions et rachats doivent être reçues par le teneur des comptes individuels des porteurs :
- avant 12h30 en cas de transmission par voie postale, télécopie ou courriel ;
- avant minuit en cas de saisie de l'ordre via le site internet www.arkea-is.com.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.
Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de trois (3) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : Risque de contrepartie : en cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 912,38 €	4 992,75 €
	Pourcentage de rendement	-30,88 %	-20,67 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	8 343,85 €	8 393,07 €
	Pourcentage de rendement	-16,56 %	-5,67 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	9 887,01 €	10 373,33 €
	Pourcentage de rendement	-1,13 %	1,23 %
Favorable	**Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts**	12 678,42 €	12 128,34 €
	Pourcentage de rendement	26,78 %	6,64 %

**période de détention recommandée*

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2017 et de 03/2020.
Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 04/2014 et de 04/2017.
Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2019 et de 01/2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Coûts totaux	345 €	680 €
Incidence des coûts annuels**	3,45 %	2,22 % chaque année

* Période de détention recommandée.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,45 % avant déduction des coûts et de 1,23 % après cette*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	1,48 % de la valeur de votre investissement par an Ce chiffre se base sur une estimation des frais pour le premier exercice.	145 €
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans
Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.
En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne.
Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr
ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Teneur de compte désigné par l'entreprise : Federal Finance

Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de surveillance :

Deux membres par entreprise adhérente dans le cadre des PEE et PERCO/PERECO : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales, et 1 membre représentant l'Entreprise désigné par la direction des entreprises.
Deux membres par entreprise fondatrice dans le cadre des PEI et PERCOI/PERECOI : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque Entreprise Fondatrice, élu par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales et 1 membre représentant chaque Entreprise Fondatrice désigné par la direction des entreprises. Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du fonds d'épargne salariale , d'examiner la gestion financière, administrative et comptable du fonds épargne salariale, (le cas échéant) d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus par le fonds dans le portefeuille, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation, et de donner son accord préalable à toutes modifications du règlement du fonds. Le conseil de surveillance d'un fonds adopte en outre un rapport annuel mis à la disposition des porteurs de parts.
La société de gestion de portefeuille exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du code du travail.
Conformément à l'accord de participation et/ou au plan d'épargne, les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis.
Le règlement du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Federal Finance Gestion également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé).
Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.
Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.
Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_56085/fee-transition-equilibre.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.
Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/03/2024
Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Federal Finance Gestion, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87